



## **FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 5 JUILLET 2022**

Lors de sa première séance ordinaire du conseil, le présent conseil municipal s'est engagé à mieux communiquer avec la population. Ainsi, la publication du résumé des points principaux des séances du conseil sera dorénavant publiée quelques jours suivant la séance sur le site Web de la Municipalité.

### **Modification du calendrier des sessions ordinaires pour l'année 2022 et adoption du calendrier des sessions ordinaire de 2023**

Lors de la séance, le conseil municipal a fait la modification de son calendrier des sessions ordinaires de sorte que la session du 9 août tiendra lieu au centre communautaire de Farm Point et que la session du 4 octobre tiendra lieu au centre communautaire de Hollow Glen. Le conseil a par le fait même fait l'adoption du calendrier des sessions ordinaires de 2023.

### **Adoption des cibles environnementales de la Municipalité de Chelsea**

Le conseil municipal a fait l'adoption lors de la séance des cibles de la Municipalité en matière d'environnement. Dans ce document, la Municipalité de Chelsea s'engage à lutter contre les changements climatiques en fixant des objectifs et des actions afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et d'augmenter le pourcentage de territoire protégé. De plus, par l'élaboration et l'adoption d'un plan local portant sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2023, elle s'engage à inscrire dans son Plan d'urbanisme son engagement à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 45% sous les niveaux de 2019 à l'échelle institutionnelle (représentant 95 tonnes de CO<sub>2</sub>eq) et de 10% à l'échelle collective (représentant 2 400 tonnes de CO<sub>2</sub>eq) d'ici 2030, ainsi que d'atteindre la carboneutralité collective d'ici 2050. Finalement, par l'élaboration et l'adoption d'un plan de conservation des milieux naturels en 2023, elle s'engage à dédier à perpétuité au moins 30% de son territoire, excluant le Parc de la Gatineau, à la conservation et à la protection des milieux naturels et à la promotion de la protection de la biodiversité d'ici 2030.

### **Demandes d'études de circulation au MTQ**

Le conseil municipal a fait l'adoption d'une demande au Ministère des Transports du Québec quant à la réévaluation de la circulation et de la sécurité du tronçon de la route 105, du chemin d'Old Chelsea jusqu'à la limite Sud de la Municipalité. La Municipalité demande également que le MTQ reconsidère la demande initialement faite en 2016, ayant obtenu une réponse défavorable, de réduire la vitesse de 70 km/h à 50 km/h sur cette portion de la route.

Le conseil municipal a également fait la demande au Ministère des Transports du Québec de réévaluer la circulation et la sécurité du chemin d'Old Chelsea dans son ensemble en tenant compte de l'amélioration des traverses, l'amélioration des intersections, la réduction de la vitesse devant l'école primaire de Chelsea ainsi que la possibilité d'un élargissement sur un tronçon.